

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

Herb Dhaliwal
Ministre de Ressources naturelles Canada

Table des matières

I.	Message de la présidente et première dirigeante	1
II.	Déclaration de la direction	3
III.	Raison d'être	5
IV.	Survol de la planification	7
V.	Plans et priorités.....	9
VI.	Organisation.....	13
VII.	Annexes-Tableaux	19
VIII.	Sources d'information	23

I. Message de la présidente et première dirigeante

J'ai le plaisir de présenter au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Lorsque je passe en revue ma deuxième année comme présidente et première dirigeante, je suis fière des réalisations de la CCSN et des progrès qu'elle a accomplis dans l'exécution de sa mission. Il n'y a pas deux ans encore, l'équipe de la haute direction et le personnel de la CCSN se lançaient dans un projet ambitieux, celui de devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde. Au cours de l'année 2003-2004 et des années à venir, la CCSN terminera ses initiatives déjà en cours et en entreprendra de nouvelles dans sa quête de l'excellence.

Au cours des 18 derniers mois, la CCSN et ses secteurs d'activité ont été entièrement restructurés afin d'assurer une meilleure responsabilisation. Les changements organisationnels sont terminés au Bureau des affaires internationales, au Bureau des affaires réglementaires, au Secrétariat et à la Direction générale des services de gestion, et ils vont bon train à la Direction générale des opérations.

Une des priorités de la CCSN pour l'année à venir est de moderniser davantage ses pratiques de gestion. Afin d'atteindre cet objectif, la CCSN a récemment approuvé un modèle de gestion qui lui servira de guide pour la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre des diverses initiatives de la CCSN visant à améliorer les pratiques et les processus de réglementation ainsi que des initiatives ayant pour but de renforcer les pratiques de la fonction moderne de contrôleur. Le modèle adopte les *Critères canadiens de qualité pour le secteur public* de l'Institut national de la qualité pour gérer les initiatives de changement, et encadre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action unique et intégré qui comprendra des initiatives découlant de la vérification de la capacité de la fonction moderne de contrôleur récemment terminée à la CCSN.

La CCSN adopte une approche holistique en vue de mettre en œuvre un cadre de réglementation conforme à la position du gouvernement concernant la « réglementation intelligente ». Elle continuera d'améliorer la cohérence, la clarté et l'équilibre de ses activités dans la réglementation de l'industrie nucléaire. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion du risque à la grandeur de la CCSN aideront à atteindre cet objectif, tout comme la mise en œuvre du programme révisé de recouvrement des coûts. Ce programme a été revu à la lumière des directives du gouvernement et des vastes consultations tenues avec les titulaires de permis, l'industrie et les parties intéressées. Le programme devrait être mis en place au cours de l'exercice 2003-2004. Sur le plan international, la CCSN continuera de contribuer au renforcement des contrôles multilatéraux des exportations nucléaires et de relever les défis qu'apporte le Protocole additionnel aux Accords relatifs aux garanties, y compris l'élaboration d'une approche des garanties plus efficace et efficiente au Canada.

La sécurité restera une priorité. Les mesures de renforcement de la sécurité des installations nucléaires, des substances et des appareils sont en place, et des améliorations conformes aux pratiques internationales sont prévues pour 2003-2004. Au cours de la prochaine année, la CCSN se penchera plus particulièrement sur l'établissement d'un registre national qui permettra d'exercer un contrôle sur les sources scellées, de leur fabrication jusqu'à leur évacuation. La CCSN a également l'intention d'évaluer la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et ses règlements d'application afin qu'elle donne tous les outils nécessaires à l'instauration d'un vigoureux régime de réglementation de la sécurité nucléaire.

Les plans et les priorités de la CCSN ont pour objectif de relever les défis que pose la réglementation nucléaire et d'améliorer le régime de réglementation. Mais, par-dessus tout, nous nous sommes engagés à travailler avec nos partenaires et les parties intéressées, au nom des Canadiens et des Canadiennes, afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Linda J. Keen

II. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et priorités 2003-2004

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* (RPP) de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de divulgation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de la CCSN.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion en vigueur à la CCSN.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Denys Vermette
Vice-Président, Direction générale des services de gestion

Date

III. Raison d'être

Mission

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la loi adoptée par le Parlement, des politiques, des directives et des engagements du gouvernement fédéral, la CCSN a pour mandat :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- de réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés;
- de mettre en œuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- de diffuser l'information scientifique, technique et réglementaire au sujet des activités de la CCSN et des conséquences du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances, de l'équipement et des renseignements susmentionnés pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement;
- d'entreprendre des projets spéciaux.

IV. Survol de la planification

Prestation du programme

La CCSN réglemente les installations et les activités liées au développement et à l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires au Canada, notamment les réacteurs nucléaires de puissance, les réacteurs de recherche, les installations de recherche et d'essai, les mines et les usines de concentration d'uranium, les raffineries d'uranium, les installations de fabrication du combustible nucléaire, les accélérateurs de particules médicaux et non médicaux et toute une gamme de substances nucléaires et d'appareils utilisés dans l'industrie, les hôpitaux, les cliniques médicales et les établissements d'enseignement.

La CCSN est également responsable de la délivrance des permis d'exportation et d'importation des substances nucléaires contrôlées et des articles à double usage dans le secteur nucléaire, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements d'application ainsi qu'aux obligations internationales du Canada. Elle doit aussi mettre en œuvre les ententes bilatérales de coopération nucléaire et des garanties du pays.

Les dépenses de la CCSN sont financées par un système de crédits parlementaires avec préemption des fonds à la fin de l'année. Les revenus, y compris les droits des permis, sont déposés dans le Trésor, et la CCSN n'y a pas accès. Les avantages sociaux des employés sont autorisés par une loi.

Cadre de la planification

Recouvrement des coûts

La CCSN se conforme à la politique du gouvernement fédéral qui oblige les ministères et les organismes à recouvrer les coûts de leurs services, y compris les coûts des activités de réglementation. Elle a élaboré une version révisée de son programme de recouvrement des coûts, et prévoit que son projet de règlement entrera en vigueur au début de l'exercice 2003-2004. Le Règlement assurera une approche plus équitable du financement des programmes gouvernementaux, qui fera en sorte que les titulaires de permis contribueront, en partie ou en totalité, aux coûts des activités de réglementation. De plus, aux termes de ce règlement, la CCSN devra, à l'automne précédant l'exercice au cours duquel les droits entreront en vigueur, fournir aux titulaires de permis l'information sur les activités de réglementation prévues, les coûts de ces activités ainsi que les droits qui s'appliqueront.

Modernisation de la gestion

En janvier 2003, le Comité de la haute direction de la CCSN a donné son approbation finale au Modèle de gestion de la CCSN. Ce modèle lui servira de guide pour la coordination, l'alignement et l'intégration des initiatives actuelles et à venir en vue d'améliorer les processus de réglementation et les pratiques de gestion. Afin que l'amélioration continue fasse partie

intégrante des pratiques d'affaire de la CCSN, elle a adopté les *Critères canadiens de qualité pour le secteur public* de l'Institut national de la qualité. Le Modèle de gestion encadre la mise en œuvre des pratiques de la fonction moderne de contrôleur à la CCSN, et d'autres initiatives essentielles à la réalisation du plan stratégique de la CCSN. Il en résultera un plan d'action unique, intégré et appliqué à l'ensemble de l'organisation, qui contribuera à respecter l'engagement de la CCSN d'améliorer ses pratiques de gestion.

Sécurité

Depuis les événements du 11 septembre 2001, la CCSN, dans l'exercice de son mandat consistant à protéger la sécurité, a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à renforcer la sécurité aux centrales nucléaires et à améliorer la sécurité des substances nucléaires et des appareils. Elle travaille également en étroite collaboration avec les autorités provinciales et municipales en vue de mieux coordonner les activités de préparation aux situations d'urgence nucléaire. Avec le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), elle forme les premiers intervenants en cas d'incident impliquant des matières radioactives. La CCSN fournit beaucoup de renseignements sur la sécurité nucléaire aux médias et au public, tout en respectant le besoin de restreindre l'accès aux renseignements réglementés.

Gestion du risque

La CCSN a beaucoup progressé dans l'élaboration d'un cadre de gestion du risque. Le projet pilote de gestion du risque s'est avéré une réussite à la Direction générale des opérations. Au cours de la période de planification, le cadre sera appliqué à l'ensemble de la Direction générale des opérations et introduit dans d'autres secteurs de la CCSN.

V. Plans et priorités

La CCSN s'est fixé comme objectif à long terme de devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde. Pour réaliser cette vision, elle s'est engagée à :

- améliorer l'efficacité du régime de réglementation;
- assurer un niveau élevé de transparence;
- attirer et garder d'excellents employés;
- améliorer l'efficacité.

Au cours de la période de planification, la CCSN mettra l'accent sur cinq initiatives clés à l'appui de sa vision : la sûreté nucléaire, les activités internationales, l'élaboration et la mise en œuvre du Modèle de gestion de la CCSN, la mise en œuvre du programme révisé de recouvrement des coûts et la réalisation de la Stratégie de maintien de l'effectif.

Sûreté nucléaire et sécurité

Nous avons relevé, au sein de la Direction générale des opérations de la CCSN, plusieurs priorités essentielles à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du régime de réglementation et au renforcement de la sûreté et de la sécurité. Nous mettrons l'accent sur des mesures de gestion du risque qui nous permettront de préciser les exigences réglementaires ainsi que de mesurer et de gérer le rendement. La Direction générale des opérations a adopté les *Critères canadiens de qualité pour le secteur public* de l'Institut national de la qualité, sur lesquelles elle s'appuiera pour assurer l'amélioration continue dans ces domaines et dans d'autres secteurs de ses activités de réglementation.

Activités internationales

Afin de contrer les nouvelles menaces de prolifération nucléaire, la CCSN continuera de contribuer au renforcement des contrôles multilatéraux des exportations nucléaires et aux pratiques et politiques relatives aux garanties internationales. De plus, la CCSN aidera l'Agence internationale de l'énergie atomique à élaborer une approche des garanties plus efficace et efficiente au Canada, et s'efforcera de remplir les conditions nécessaires à sa mise en œuvre au pays.

Modèle de gestion de la CCSN

Le Modèle de gestion adopté par la CCSN lui servira de guide pour la coordination, l'alignement et l'intégration des initiatives actuelles et à venir en vue d'améliorer les processus de réglementation et les pratiques de gestion. En 2003-2004, une des priorités consistera à élaborer et à mettre en œuvre à la grandeur de l'organisation un plan d'action unique et intégré qui contribuera à respecter l'engagement de la CCSN de s'améliorer continuellement dans ces domaines.

En 2002, la CCSN a établi le Groupe de la planification stratégique et de la modernisation de la gestion qui a pour responsabilité de promouvoir les pratiques de gestion moderne à la CCSN. De novembre 2002 à février 2003, le Groupe, en collaboration avec Deloitte et Touche, a réalisé une vérification de la capacité de la fonction moderne de contrôleur. Dans le rapport, on a relevé un certain nombre de possibilités d'amélioration. Au cours de la période de planification, nous déterminerons les priorités concernant les besoins de la fonction moderne de contrôleur et nous les intégrerons aux plans d'action d'amélioration de la gestion à la CCSN.

Mise en œuvre du Programme révisé de recouvrement des coûts

Le barème des droits actuellement en vigueur à la CCSN repose sur les coûts de 1992 et n'a pas été rajusté depuis plusieurs années. La CCSN propose donc de modifier son règlement sur les droits afin qu'il reflète mieux les coûts réels pour exercer ses responsabilités de réglementation et pour rendre le programme plus juste et équitable en remplaçant la tarification actuelle (fixe) par une tarification modulée selon le niveau des activités de réglementation de la CCSN. Cette proposition apporte des changements substantiels aux droits que paient les titulaires de permis et à la façon générale dont la CCSN administre son programme de recouvrement des coûts. Les changements proposés offrent plusieurs avantages, notamment :

- davantage de connaissances et de communications sur les activités de réglementation et les coûts qui s'y rattachent;
- une planification des activités de réglementation en fonction des risques que pose l'installation ou l'activité autorisée;
- une planification financière améliorée;
- une application plus ouverte, plus transparente et plus équitable des droits;
- une consultation continue de l'industrie au sujet du programme par l'entremise d'un comité consultatif;
- une meilleure conformité avec les lois et directives du gouvernement sur le recouvrement des coûts.

La CCSN a largement consulté les titulaires de permis, l'industrie et d'autres parties intéressées sur le nouveau programme de recouvrement des coûts. De plus, elle a invité les parties intéressées à faire part de leurs commentaires sur le projet de règlement, qui a été publié dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Le programme révisé de recouvrement des coûts devrait être mis en œuvre pendant l'exercice 2003-2004.

Stratégie de maintien de l'effectif

Nous avons élaboré la Stratégie de maintien de l'effectif (SME) afin de recruter et de garder des employés spécialisés, sans quoi la CCSN ne pourrait exercer ses responsabilités de réglementation. Au cours de la période de planification, la SME sera mise en œuvre et revue dans une optique d'amélioration continue. Voici les principaux objectifs de la SME :

- mettre l'accent sur le renforcement des compétences du personnel en leadership et en gestion;

- mettre en œuvre des initiatives de dotation efficaces ayant pour objectif de diminuer le nombre de postes vacants;
- offrir des salaires concurrentiels et établir des initiatives pour attirer de nouveaux employés, comme le Programme de stages, et garder les employés actuels;
- implanter une stratégie de recrutement visant à trouver et à engager des employés ayant des « compétences très en demande » dans un bassin de main-d'œuvre qui diminue par ailleurs;
- planifier efficacement la relève;
- mettre en œuvre des initiatives de mobilité des employés pour assurer le transfert efficace des connaissances face à la diminution de la mémoire institutionnelle.

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	53 923	54 606	54 793	54 981
Non-prolifération et garanties	5 408	5 464	5 464	5 464
Budgétaire du Budget principal des dépenses	59 331	60 070	60 257	60 445
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	0	0	0
Moins: Recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des dépenses	59 331	60 070	60 257	60 445
Rajustements **	6 472	3 555	3 555	3 435
Dépenses nettes prévues	65 803*	63 625	63 812	63 880
<i>Moins:</i> Recettes non disponibles	36 189	36 205	35 481	36 200
<i>Plus:</i> Coût des services reçus à titre gracieux	5 663	5 897	5 916	5 929
Coût net du programme	35 277	33 317	34 247	33 609
Équivalents temps plein	494	497	497	497

* Reflet des dépenses prévues jusqu'à la fin du présent exercice.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent le Budget supplémentaire des dépenses.

VI. Organisation

Résultat stratégique et secteurs d'activité

La CCSN œuvre dans deux secteurs d'activité : *santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement et non-prolifération et garanties*.

Secteur d'activité 1: Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale

Limiter, à un niveau raisonnable et en conformité avec les obligations internationales du Canada, les risques que comportent, pour la sécurité nationale, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés.

Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale

Prévisions des dépenses 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004		Dépenses prévues 2004-2005		Dépenses prévues 2005-2006	
Milliers \$	ÉTP	Milliers \$	ÉTP	Milliers \$	ÉTP	Milliers \$	ÉTP
60 395*	465	58 161	468	58 348	468	58 536	468

*Reflète des dépenses prévues jusqu'à la fin du présent exercice.

Secteur d'activité 2 : Non-prolifération et garanties

Appliquer les mesures que le Canada s'est engagé à prendre en matière de contrôle international du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ce qui comprend la non-prolifération des armes nucléaires et engins explosifs nucléaires ainsi que l'appui aux efforts internationaux pour l'élaboration, le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et du système des garanties.

Non-prolifération et garanties

Prévisions des dépenses 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004		Dépenses prévues 2004-2005		Dépenses prévues 2005-2006	
Milliers \$	ÉTP	Milliers \$	ÉTP	Milliers \$	ÉTP	Milliers \$	ÉTP
5 408*	29	5 464	29	5 464	29	5 464	29

* Reflète des dépenses prévues jusqu'à la fin du présent exercice.

Responsabilité

La responsabilité générale des secteurs d'activité de la CCSN incombe à la présidente et première dirigeante de la CCSN.

La responsabilité du secteur *Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement* incombe au vice-président, Direction générale des opérations.

La responsabilité du secteur *non-prolifération et garanties* incombe au directeur exécutif, Bureau des affaires internationales.

Organisation

La CCSN se compose d'une commission d'au plus sept membres et d'un effectif d'environ 490 employés. Un membre de la Commission est désigné président et premier dirigeant. Linda J. Keen occupe actuellement ce poste.

La Commission, qui fonctionne comme un quasi-tribunal administratif, rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives réglementaires sur les questions concernant la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement. La Commission tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. La Commission délègue aux agents désignées les pouvoirs de prendre des décisions concernant les permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements d'application.

Le personnel de la Direction générale des opérations, du Bureau des affaires internationales, du Bureau des affaires réglementaires et de la Direction générale des services de gestion aide la Commission à exercer son mandat, en appliquant les exigences réglementaires, en coordonnant les activités internationales, en élaborant des programmes appliqués à l'ensemble de l'organisation qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace, et en fournissant un soutien administratif à l'organisation. De plus, le personnel prépare des recommandations sur les décisions d'octroi de permis, les soumet à l'examen de la Commission lors d'audiences publiques et administre, par la suite, les décisions de la Commission.

La Commission

Commissaires

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. L'un des commissaires est membre à temps plein de la Commission et occupe le poste de président. Les membres à temps partiel sont nommés à titre inamovible pour un mandat maximal de cinq ans.

Secrétariat

Le Secrétariat assure la planification des activités de la Commission et il fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et toutes les autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public. Il fait également office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Personnel de la CCSN

La Direction générale des opérations

La Direction générale des opérations est chargée de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (ci après " la Loi ") et à ses règlements.

Direction de la réglementation des centrales nucléaires

La direction de la réglementation des centrales nucléaires est chargée de réglementer le développement et l'exploitation des réacteurs de puissance au Canada conformément à la Loi et à ses règlements.

Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires

La direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires est chargée de réglementer le développement et l'exploitation des mines et des usines de traitement de l'uranium, des installations de traitement des substances nucléaires, des installations de gestion des déchets, des réacteurs de faible puissance, des installations de recherche et d'essai et des accélérateurs.

Direction de la réglementation des substances nucléaires

La direction de la réglementation des substances nucléaires est chargée de réglementer la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement.

Direction de l'évaluation et de l'analyse

La direction de l'évaluation et de l'analyse est chargée de mener des évaluations spécialisées de la sûreté et de la sécurité à l'appui de la réglementation des centrales nucléaires, des mines et des usines de traitement de l'uranium, des installations de traitement des substances nucléaires, des installations de gestion des déchets, des réacteurs de faible puissance, des installations de recherche et d'essai et des accélérateurs. Elle évalue également le transport et l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement, et elle gère les moyens d'intervention d'urgence de l'organisation.

Direction des stratégies opérationnelles

La direction des stratégies opérationnelles est chargée de diriger l'élaboration des processus, des programmes et des documents en matière de réglementation afin que les pratiques de réglementation dans la direction générale soient uniformes et efficaces.

La Direction des services de gestion

La Direction des services de gestion est responsable des programmes et des politiques de la CCSN pour la gestion des ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et informatiques. De plus, elle est responsable des communications et de la planification stratégique.

Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales de la CCSN coordonne les activités et les engagements internationaux de la CCSN en général. Plus précisément, il octroie des permis d'exportation et d'importation d'articles nucléaires (ou associés au secteur nucléaire) contrôlés à double usage, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, aux règlements connexes et aux obligations internationales du Canada, et il met en place des accords bilatéraux de coopération nucléaire. Le Bureau négocie également des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et gère un programme de recherche-développement pour soutenir les garanties de l'AIEA. En conséquence, il fournit des conseils qui font autorité sur l'élaboration et l'application de la politique du Canada en matière de non-prolifération et de garanties, notamment sur les accords multilatéraux de non-prolifération.

Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable d'un certain nombre de programmes, initiatives et mesures menés à l'échelle de l'organisme, qui visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement général de la CCSN sur le plan de la réglementation, notamment en ce qui concerne l'administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et des règlements connexes.

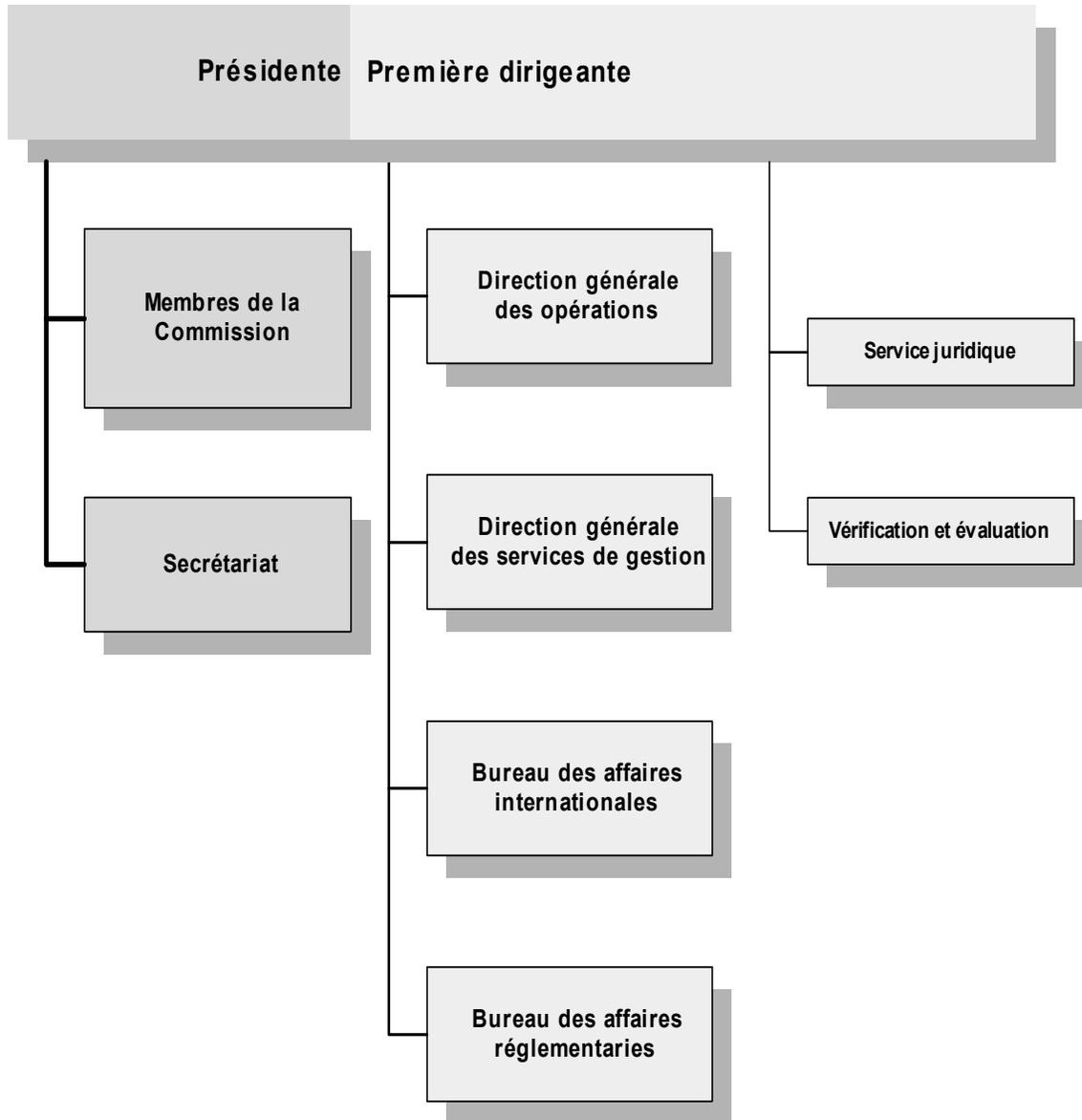
Le Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis à la Commission et au personnel de la CCSN.

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN. Il effectue les vérifications et évaluations internes, et il formule des recommandations pour assurer une amélioration continue de la CCSN.

Organigramme



VII. Annexes-Tableaux

Tableau 1 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions				
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	20	20	20	20
Total des subventions	20	20	20	20
Contributions				
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	22	22	22	22
Non-prolifération et garanties	600	600	600	600
Total des contributions	622	622	622	622
Autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	642*	642	642	642

*Reflète des dépenses prévues jusqu'à la fin du présent exercice.

Tableau 2 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles**Recettes disponibles**

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
Total des recettes disponibles	0	0	0	0

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
Recettes provenant du recouvrement	36 189	36 205	35 481	36 200
Total des recettes non disponibles	36 189	36 205	35 481	36 200

Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	36 189	36 205	35 481	36 200
---	--------	---------------	--------	--------

Tableau 3: Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	63 625
<i>Plus: Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3 235
Contributions aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 401
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	12
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	249
	5 897
<i>Moins: Recettes non disponibles</i>	36 205
Coût net du programme pour 2003-2004	33 317

Tableau 4 : Initiatives réglementaires

La préparation des règlements d'application de la LSRN constitue une initiative clé de réglementation menée par la CCSN. Voici les règlements que la CCSN prévoit de soumettre à l'examen du ministère de la Justice ou à l'approbation finale au cours de la période de planification de trois ans :

Lois et règlements	Résultats escomptés
Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts	Mettre à jour le règlement.
Règlement relatif à la sécurité des travailleurs (et REIR connexe)	Protéger la santé et la sécurité des travailleurs.
Règlement sur l'emballage et le transport - modification	Assurer la compatibilité du règlement aux normes internationales.
Règlement sur les garanties nucléaires	Établir un règlement générique sur les garanties, qui remplacera les conditions relatives aux garanties dont les permis sont assortis, pour favoriser la conformité aux accords internationaux sur les garanties.
Modification du Règlement sur la sûreté nucléaire	Assurer la compatibilité du règlement aux normes internationales.

VIII. Sources d'information

Pour obtenir des renseignements, des publications, etc., communiquez avec la :

Division des communications et de la gestion de l'information
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C. P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1-800-668-5284 (au Canada) ou 613- 995-5894
Fax : 613- 995-5086

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site web de la CCSN à :

www.suretenucleaire.gc.ca

ou communiquez avec la CCSN par courriel à : info@cnscccsn.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*

La CCSN applique les lois et règlements suivants :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch.9

Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28